

# **REGLEMENT PARRAINAGE ABC COURS PARTICULIERS PROFESSEUR-PROFESSEUR - 2025**

La société ABC Cours Particuliers - 224 cours Lafayette 69003 Lyon - SAS au capital de 15 250€ - RCS Lyon B 420 289 282 - APE 8559B - SIRET : 420 289 282 001 70, organise une opération de parrainage.

## **Article 1 : EN QUOI CONSISTE L'OPÉRATION PARRAINAGE ABC COURS PARTICULIERS ?**

L'opération de parrainage ABC Cours Particuliers a pour but de récompenser tous les individus qui participent à la promotion de la société ABC Cours Particuliers en parrainant.

## **Article 2 : DUREE**

Le Parrainage a lieu du 01/10/2025 au 31/12/2025. Ce dernier n'est pas rétroactif.

## **Article 3 : CONDITION DE PARTICIPATION**

Le Parrainage est ouvert à tous les professeurs ABC Cours Particuliers. La participation à cette opération commerciale implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions de l'offre de Parrainage dans son intégralité.

## **Article 4 :**

### **- CONDITIONS DE L'OFFRE POUR LE PARRAIN**

- Pour bénéficier de l'offre, le professeur mentionnera par e-mail à sa Conseillère Clientèle ABC Cours Particuliers les coordonnées de proches qui pourraient être intéressés à donner des cours particuliers à domicile. Le professeur filleul devra habiter dans un rayon de 25 km autour d'une de nos agences et valider les conditions du processus de recrutement. Le professeur filleul peut également contacter directement ABC Cours Particuliers en mentionnant dès le 1er échange le nom de son parrain.
- Le nombre de filleuls n'étant pas limité, le parrain peut renouveler l'opération plusieurs fois.
- Il est interdit pour le parrain de parrainer un professeur ayant déjà donné des cours pour ABC Cours Particuliers ou réalisé des formations pour ABC Formation Continue.
- Le parrain ne pourra profiter des avantages liés à cette offre de parrainage qu'en cas de réalisation effective d'un minimum de 10 heures de cours donnés par le filleul pour le compte d'ABC Cours Particuliers.
- A l'issue des 10 heures de cours données effectuées par le filleul, le parrain se verra offrir le cadeau : une carte cadeau Web dématérialisée Illicado d'une valeur de 50€.
- Cette offre de parrainage ne saurait être cumulable avec d'autres offres en cours.

- L'offre faite au parrain est valable seulement si ABC Cours Particuliers a une mission à confier au professeur filleul.

#### **- CONDITIONS DE L'OFFRE POUR LE FILLEUL**

- Lorsque le professeur filleul candidate chez ABC Cours Particuliers, il rejoint la base de données intervenants de l'entreprise. Dans ce cadre, il est susceptible de recevoir des communications (informationnelle ou commerciales) de la part d'ABC Cours Particuliers.
- Pour que sa candidature soit validée, le professeur filleul doit correspondre aux critères de recrutement qui seront précisés par la chargée de recrutement ABC Cours Particuliers. Il doit également habiter dans un rayon de 25 km autour d'une des agences ABC Cours Particuliers.

#### **Article 5 : RÉCOMPENSE DU PARRAIN**

- Le parrain recevra pour toute nouvelle mise en place de cours de 10h minimum par le professeur filleul, une e-carte cadeau Illicado d'une valeur de 50€, valable sur les sites internet partenaires.
- La carte cadeau dématérialisée lui sera attribuée après la réalisation des 10 heures de cours particuliers par le professeur filleul.
- La carte cadeau Web dématérialisée Illicado est valable 1 an à compter de la date de commande réalisée par ABC Cours Particuliers.
- En cas de multi-parrainage, le parrain recevra une carte cadeau dématérialisée d'une valeur de 50€ par filleul.

#### **Article 7 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

- La participation au parrainage implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, et notamment celles relatives aux performances techniques et aux risques inhérents à toute connexion et transmission sur l'Internet.
- En conséquence, ABC Cours Particuliers ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du parrainage.

#### **Article 8 : PREUVE**

Il est convenu que, sauf en cas d'erreur manifeste, les informations résultant des systèmes d'information de ABC Cours Particuliers ont force probante dans tout litige, quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des informations résultant de l'offre de parrainage.

#### **Article 9 : MODIFICATIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE**

- ABC Cours Particuliers peut modifier ou mettre fin à tout moment à l'offre de parrainage moyennant la diffusion d'une information sur son site Internet. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait, à quelque titre que ce soit. En conséquence, toute demande reçue par ABC Cours Particuliers après la date de fin affichée sur cette page web pourra être exclue du bénéfice du parrainage.
- Sauf information contraire des filleuls participants au parrainage, ABC Cours Particuliers conservera leurs coordonnées. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78, les participants disposent d'un droit d'accès et rectification des données personnelles les concernant en écrivant à l'adresse suivante : ABC Cours Particuliers – 224 Cours Lafayette – Lyon.

- Les dotations proposées ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange contre une valeur financière.
- ABC Cours Particuliers se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de remplacer les dotations par d'autres d'une valeur équivalente.
- ABC Cours Particuliers se réserve le droit d'annuler un parrainage s'il y a suspicion de fraude. Le parrain et le filleul seront alors prévenus par mail.

**Article 10 : LOI APPLICABLE ET COMPETENCE**

- Le présent règlement est régi par la loi française.
- En cas de litiges, seraient seuls compétents les Tribunaux de Lyon.